

**Conseil économique et social**Distr. limitée
18 mars 2025Français
Original : Anglais**Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique**Cinquante-septième session
Addis Abeba, 17 et 18 mars 2025

Point 5 de l'ordre du jour

Examen des recommandations et adoption des résolutions**Projet de résolution soumis au Conseil économique et social pour adoption**

La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats*Le Conseil économique et social*

Notant l'adoption, par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique au cours de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 mars 2025, de la résolution [numéro à déterminer] sur une demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à s'acquitter de ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de renforcer la capacité de la Commission à s'acquitter de ses mandats et à fournir à ses membres une aide au renforcement des capacités pertinente et sur mesure, ainsi qu'un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats, en renforçant son pouvoir de mobilisation, son rôle de laboratoire d'idées et sa fonction opérationnelle, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, en particulier dans les domaines d'intervention stratégiques de la Commission, conformément à son programme de travail réaménagé,

Entérine la résolution [numéro à déterminer] de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique concernant une demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

